



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	8

Vote
Pour 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 15 Juin à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, bureaux du SIAPBE, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 8/06/2022.

Présents : Titulaires (8).MM. PYCK, LESUEUR, Mmes MARTEAU, LEGRAND, MM. WEBER, KASSE, DUHAMEL, BOURCIGAU

Absents excusés pouvoir (0) :

Suppléants n'ayant pas pris part au vote : 0

Secrétaire de séance : M. PYCK

2022 – 19 – 126EME – SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – ANALYSE DES OFFRES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Président rappelle au comité que le marché de surveillance et entretien des réseaux d'assainissement a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022.

Afin de renouveler le marché, une consultation a été lancée

La consultation est passée selon une procédure d'Appel d'Offre Ouvert conformément aux articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-2 1° et suivants du Code de la Commande Publique (C.C.P.).

L'Avis initial d'Appel Public à la Concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE et sur le profil d'acheteur du SIAPBE : MARCHES SECURISES le 3 mai 2022. La date limite de réception des candidatures et offres a été fixée au 7 Juin 2022 à 12h00.

Trois candidatures ont été reçues avant l'heure limite :

Candidats	Date de réception
SANET	Mercredi 1 ^{er} Juin
SECHE	Jeudi 2 Juin
EAV	Lundi 6 Juin

Conformément au règlement de consultation, les candidats sont notés et classés en fonction de la valeur technique de leur dossier d'offre. Lorsque les renseignements permettant de juger un critère n'apparaissent pas dans le dossier ou incohérents avec d'autres informations contenues dans ce dossier, la note de 0 est attribuée au critère.

Pour chaque critère, le candidat est noté selon le nombre de points maximum.

La somme des points obtenue de chaque critère, constituera la note maximale de 60 points.

Notation de la valeur technique des candidats

	Moyens d'exécution /20	Organisation astreinte /15	Hygiène et sécurité /5	Certificat assurance qualité /10	Certificat capacité professionnelle /5	Visite /5	Note / 60
SANET	19	15	5	9	5	5	58
SECHE	19	14	0	0	5	5	43
EAV	18	15	5	9	5	5	57

Notation du prix

Conformément au règlement de consultation, les candidats sont notés et classés en fonction du prix de leur dossier d'offre.

Prix	Note maximale
Ecart > à 20% de l'estimation	5
Ecart > à 10% de l'estimation	10
Ecart > à 5% de l'estimation	20
Ecart < à 5% de l'estimation	40

Afin de réaliser une note de prix, la somme du bordereau de prix remis par les candidats conduit à une estimation globale, celles-ci étant comparée à l'estimatif de l'acheteur.

	Prix HT	Prix TTC	Notation du prix /40
SIAPBE (estimatif)	195 475.00 €	215 022.00 €	
SANET	188 234.40 €	207 057.84 €	40
SECHE	215 534.00 €	237 087.40 €	20
EAV	227 785.00 €	250 563.50 €	10

Notation finale

La note finale est la somme de note de la valeur technique et de la note de prix

	Notation du prix/40	Notation de la valeur technique/60	Note finale
SANET	40	58	98
SECHE	20	43	63
EAV	10	57	67

Classement final

Les notes finales sont classées par ordre décroissant. La meilleure offre est celle qui a obtenu la meilleure note finale. Compte tenu des notes de capacités techniques et du prix, le classement final est le suivant :

Candidats	SANET	SECHE	EAV
Note finale	98	63	67
Classement final	1	3	2

L'offre de SANET est économiquement la plus avantageuse.

Le Comité Syndical,

Après l'exposé qui précède,

Délibère et décide à l'**UNANIMITE**

- de retenir le classement proposé par la commission d'appel d'offre ;
- de confier le marché à l'entreprise proposée par la commission d'appel d'offre ;
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer ledit marché et les avenants éventuels et à les notifier à l'entreprise;
- d'en accepter le montant de 188 234.40 € HT soit 207 057.84 € TTC ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2022 et suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Les membres présents ont signé pour copie conforme